



L'évaluation universelle

Groupe #1

RÉSUMÉ

Tous les professionnels de première ligne qui travaillent avec des adultes et des enfants doivent être conscients de la façon dont la violence conjugale peut mener à l'homicide du partenaire intime. Tous les professionnels de première ligne doivent examiner pour tous les cas de violence conjugale.

Investigations criminelles

Recommandations 2004-1, 2006-28, 2007-30

Il est recommandé que l'évaluation universelle pour la violence conjugale fasse partie de chaque investigation criminelle. L'intervention dans la violence conjugale a deux buts, la sécurité de la victime (intervention) et la réduction de risque du contrevenant/retenues (gestion de cas). Il est recommandé que la police reçoive une formation continue en identifiant la violence conjugale.

Les professionnels en soins de santé

Recommandations 2004-1, 2004-7, 2004-12, 2005-8, 2006-6, 2006-13, 2007 - 5, 2007-9, 2007-26

Il est recommandé que tous les fournisseurs de soins de santé soient enseignés à être conscients de la dynamique de la violence conjugale et le potentiel pour la létalité, particulièrement en travaillant avec les patients qui ont une historique d'abus d'alcool et/ou de drogue, de dépression, d'inquiétude, ou de pensées suicidaires. Quand la violence conjugale est identifiée dans la vie du patient, le potentiel pour la létalité devrait être évalué par le travailleur en soins de santé ou le patient devrait être référé à d'autres avec l'expertise pour faire ces évaluations.

Les fournisseurs de service de première ligne

Recommandations 2004-1, 2004-7, 2004-8, 2004-25, 2005-5, 2005-13, 2006-19, 2007-8, 2007-17, 2007-29

Les professionnels, tels que les travailleurs sociaux et les conseillers, devraient être formé à être conscients de la dynamique de la violence conjugale et le potentiel pour la létalité, particulièrement en travaillant avec les clients qui ont une historique d'abus d'alcool et/ou de drogue, de dépression, d'inquiétude, ou de pensées suicidaires.

Instruction

Recommandations 2004-1, 2007-11

Les instructeurs devraient être formés à être conscients de la dynamique de la violence conjugale et du potentiel pour la létalité. Les instructeurs devraient être disposés à intervenir ou à contacter les fournisseurs de service appropriés qui pourraient aider à l'intervention quand un enfant a divulgué ou quand la violence du partenaire intime est suspectée.

Le lieu de travail

Recommandations 2006-8

Tous les lieux de travail doivent concevoir et mettre en application une politique pour adresser la violence conjugale pendant qu'elle se relie au lieu de travail. La politique devrait inclure :

- Instruisant des employés au sujet des questions de la violence conjugale afin de les aider à identifier une relation abusive dans lequel elles peuvent être impliquées, et au sujet de la façon faire recours aux collègues pour l'aide.
- Former les employeurs et les directeurs pour identifier les signes de l'abus et à répondre convenablement aux employés qui sont des victimes de violence conjugale et/ou des agresseurs.
- Fournir une liste de ressource d'agences appropriées
- Fournissant une réponse organisée aux menaces directes de la violence conjugale qui se produisent dans le lieu de travail.
- Développer et mettre en application un plan de sécurité pour la victime pour s'assurer qu'un certain nombre de mesures de sécurité sont en place pour sa protection.